

GESTION DU BIEN-ETRE ANIMAL DES VOLAILLES A L'ABATTOIR

OPERATEURS

CODE : RS5647

CERTIFICATEUR : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DATE D'ENREGISTREMENT : 01.01.2022

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/SDSSA/N2012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

INTERVENANTS

Jean-Philippe PRIGENT - Jean-François GUINARD – Responsables de formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Être capable de Manipuler et soigner les volailles :**
 - Réceptionner et décharger les animaux en sécurité dans le quai prévu à cet effet ;
 - Identifier les lots ;
 - Organiser et réaliser les opérations relatives au quai de stockage (par exemple : S'assurer que les conditions environnementales sont en adéquation avec les besoins physiologiques des volailles)
 - Réaliser l'opération d'accrochage des volailles
- **Être capable de mettre à mort les animaux après étourdissement :**
 - Etourdir de manière efficace les volailles et contrôler l'absence de signes de conscience
 - Réaliser la saignée et contrôler l'absence de signes de conscience
 - Gérer la période post saignée et contrôler l'absence de signes de vie avant l'entrée du bac d'échaudage
- **Être capable de mettre à mort les animaux sans étourdissement :**
 - Connaître les aspects réglementaires
 - Immobiliser les animaux ;
 - Réaliser la saignée sans étourdissement
 - Gérer la période post-saignée et contrôler l'absence de signes de vie.

GESTION DU BIEN-ETRE ANIMAL DES VOLAILLES A L'ABATTOIR

OPERATEURS

DEROULEMENT DE LA FORMATION

DUREE

- 1 jour de formation (7 heures)

PUBLIC CONCERNE

- Personnel travaillant au contact des volailles vivantes, pouvant occuper tous les postes suivants :
 - ✓ Opérations de déchargement
 - ✓ Accrochage
 - ✓ Saignée
 - ✓ Réglages anesthésie

PRE-REQUIS

Aucun

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- Tablettes informatiques pour l'évaluation des stagiaires
- Eventuellement exercice pratique sur site
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles, les problèmes rencontrés...etc

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL, CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

a. Definition du bien-être

- × Genèse et historique
- × Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- × Les facteurs responsables du mal-être : notion de stress

b. Aspects réglementaires du bien-être animal

- × Protection des animaux lors de la mise à mort, obligations, sanctions et responsabilité individuelle

c. Connaissance de l'animal

- × Qu'est-ce qu'une volaille adulte ?
- × Squelette, Appareil respiratoire
- × Thermorégulation
- × Comment reconnaître le mal-être des volailles ?

GESTION DU BIEN-ETRE ANIMAL DES VOLAILLES A L'ABATTOIR

OPERATEURS

PROGRAMME DE LA FORMATION

II. MANIPULATIONS ET SOINS : REGLEMENTATION ET PRECONISATIONS

a. Manipulation déchargement et attente des animaux avant l'abattage

- × Gestion de la Température Effectivement Vécue (température, vitesse d'air, hygrométrie)
- × Autres facteurs d'ambiance (lumière, bruit...)
- × Déchargement des animaux : manipulation des caisses ou conteneurs, sensibilisation sur la conduite à tenir
- × Que faut-il contrôler ?
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne...)

b. Manipulation des animaux lors de l'accrochage

- × Les bonnes pratiques d'accrochage
- × Les manipulations interdites
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne...)

III. MISE A MORT : REGLEMENTATION ET PRECONISATIONS

a. Techniques d'étourdissements

- Présentation des différents types d'étourdissement
 - Fiche de prérequis de conception pour tous les types d'étourdissement
 - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - ↳ Etourdissement par bain d'eau ou électronarcose
 - Fiche de prérequis de conception
 - Fiche d'instruction
 - ↳ Exclusivement crânien
 - Fiche de prérequis de conception
 - Fiche d'instruction
 - Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
 - Fiche de prérequis de conception
 - Fiche d'instruction
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
 - Mécanique (Fiche de prérequis de conception et fiche d'instruction)
 - Évaluation de l'efficacité de l'étourdissement : contrôles obligatoires, procédure de vérification de l'inconscience et de l'insensibilité, étourdissement de secours
 - Gestion du quotidien et des imprévus
- Préconisations en matière de conception des installations, des pratiques (adapté à l'outil)

GESTION DU BIEN-ETRE ANIMAL DES VOLAILLES A L'ABATTOIR

OPERATEURS

PROGRAMME DE LA FORMATION

b. La saignée

- × Les différentes manières d'effectuer la saignée : ventrale, latérale ou par le bec : anatomie et geste, intervalle étourdissement-saignée.
- × Évaluation de l'efficacité de la saignée : contrôles obligatoires, procédure de vérification de l'absence de signes de vie
- × Matériels : principes de fonctionnement, utilisation, contrôle et entretien du matériel
- × Fiche de prérequis de conception
- × Gestion du quotidien et des imprévus (conduite à tenir dans les cas particuliers)
- × Préconisations en matière de conception des installations, des pratiques (adapté à l'outil)
- × Fiche d'instruction

c. Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (*soumis à dérogation*)

- × Aspects réglementaires – Conditions de dérogation à l'obligation d'étourdissement
- × Immobilisation des animaux : obligations et aspects pratiques
- × La saignée : ventrale
 - ✓ Aspects pratiques de la saignée sans étourdissement
 - ✓ Gestion de la période post-jugulation : durée de perte de conscience, évaluation de la perte de conscience
 - ✓ Contrôle de l'absence de signes de vie
- × Gestion du quotidien et des imprévus (Conduite à tenir dans les cas particuliers)

IV. EVALUATION DES PARTICIPANTS : EPREUVE INDIVIDUELLE EN TEMPS LIMITEE (90 MINUTES PAR PARTICIPANTS)

- × Se déroule sur ordinateur (site du ministère)
- × Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)
- × Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions
- × A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence

Pour les opérateurs :

Plusieurs modules d'évaluation

- ☐ Manipulation et soin
- ☐ Mise à mort au choix (Électrique et/ou mécanique et/ou gaz)
- ☐ Complément sans étourdissement